

Règlement Intérieur

Parcours Préprofessionnel - Saison 2026-2027

1 – Application du règlement

Ce règlement s'applique à tous les élèves inscrits en en parcours Prépro/classe concours. Il complète le règlement général de l'école.

Il existe plusieurs parcours Prépro :

- **Parcours CONCOURS,**
 - **Groupe « Enfants »,** 8-10 ans – catégorie Contemporain
 - **Groupe « Juniors »,** 11/18 ans - catégories jazz et/ou contemporain
 - **SOLO/DUO + de 10 ans** – catégories classique, jazz, contemporain, hip hop
- **Parcours JEUNE COMPAGNIE CHOREART,** à partir de 10 ans

2 – Objectifs

Le Parcours préprofessionnel est une véritable passerelle et un tremplin pour de jeunes danseurs(ses) envisageant un avenir professionnel dans la danse.

Ce parcours a pour vocation de donner la chance à ces jeunes artistes de pouvoir s'exprimer, d'améliorer leur technique dans chacune des disciplines, de s'affirmer et s'épanouir artistiquement dans des chemins chorégraphiques originaux et de s'accomplir en tant que danseurs(ses) et artistes à part entière.

3 – Admission

L'accès au Parcours préprofessionnel se fait sur audition et après validation des professeurs ;

Le maintien dans le parcours est conditionné par :

- l'assiduité,
- la progression artistique,
- et le respect du règlement.

4 – Cours obligatoires

L'élève doit suivre un nombre de cours hebdomadaire minimum, selon sa discipline principale :

- **Parcours CONCOURS / GROUPE (enfant)** – Jazz / contemporain
- 1 cours de classique minimum (+ 1 cours de pointe en cas de solo ou duo Classique)
- + 1 cours / semaine en contemporain
- + 1 cours supplémentaire minimum
- + 1 cours de répétition GROUPE classe concours enfants

▪ **Parcours CONCOURS / GROUPE (junior)** – Jazz / contemporain

+ 1 cours / semaine en contemporain

+ 1 à plusieurs cours supplémentaires en fonction du niveau de l'élève déterminé par les professeurs

+ 1 cours de barre à terre / renforcement musculaire (samedi)

+ 1 cours de répétition GROUPE classe concours

▪ **Parcours CONCOURS / SOLO ou DUO** – Jazz / contemporain

- 1 cours / semaine dans la discipline choisie (Jazz et/ou contemporain)

+ 1 à plusieurs cours supplémentaires en fonction du niveau de l'élève déterminé par les professeurs

+ 1 cours de répétition SOLO classe concours

▪ **Parcours JEUNE COMPAGNIE CHOREART (JCC)**

+ 1 cours / semaine en contemporain

+ 1 à plusieurs cours supplémentaires en fonction du niveau de l'élève déterminé par les professeurs

+ 1 cours de répétition JEUNE COMPAGNIE

Note : Le non-respect du volume de cours ou des absences injustifiées pourront entraîner l'exclusion des concours.

5 – Répétitions

Des répétitions hors planning sont prévues durant l'année et sont obligatoires pour les élèves en concours (groupes, duos, solo). Les dates définitives seront données en septembre.

- Vacances de la Toussaint (prévoir 2 jours)
- Vacances de Noël (prévoir 2 jours pour les solos uniquement)
- Vacances de février (prévoir 2 jours)
- Vacances d'avril (prévoir 2 jours)
- Quelques samedis après-midi, de septembre à février, pour les Juniors et/ou la Jeune Compagnie, selon l'avancée des chorégraphies, en plus des cours habituels.

6 – Tenue et matériel

Le port de la tenue réglementaire est obligatoire selon le style de danse pratiqué (classique, jazz, contemporain), en accord avec les indications des professeurs. Chaque élève devra également être muni du matériel nécessaire pour la coiffure (brosse, élastique, épingles, filet, etc.).

7 – Engagements et comportement

Le danseur et sa famille s'engagent à :

- Respecter les plannings individuels et collectifs auxquels le danseur est inscrit ;
- Assurer une présence assidue à tous les cours et répétitions ;
- Informer dès septembre/octobre en cas de contrainte scolaire majeure (ex. : classe de neige) ;
- Adopter un comportement respectueux envers les professeurs, les autres élèves et les familles.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner l'exclusion du parcours.

8 – Cotisations et inscriptions au concours

Les élèves s'inscrivent et participent uniquement aux différents concours sur proposition des professeurs. Une priorité est donnée aux groupes sur les duos ou solo.

La direction doit être informée de toute participation à un concours extérieur.

La participation aux concours (groupe, duo et solo) implique le règlement d'une cotisation supplémentaire destinée aux cours de préparation. Pour tout renseignement, veuillez consulter la fiche des tarifs 2026-2027.

Les tenues de concours :

- Chaque membre du groupe devra acheter le ou les costumes choisis par le professeur (compter entre 40 et 50 € par chorégraphie)
- Pour les solos et duos : les costumes sont laissés au libre choix des élèves. Mais les professeurs vérifieront chaque tenue (cf. règlement de chaque concours) pour éviter les disqualifications ou pertes de points pour tenue non conforme.

Les droits d'inscriptions aux différents concours :

Chaque concours possède son propre règlement et ses propres tarifs d'inscriptions qui vous seront demandés au moment des inscriptions. Ces participations sont en totalité reversées aux différentes entités organisant ces événements. L'école n'est en aucun cas responsable du montant de ces tarifs (prévoir entre 15 et 25 € / chorégraphie, par élève et par concours en catégorie groupe et entre 20 et 50€ / chorégraphie, par élève et par concours en catégorie solo ou duo). Les dossiers d'inscriptions seront remplis par la direction.

Attention :

Chaque élève inscrit dans un groupe accepte de se déplacer à tous les concours proposés par l'école de danse, sans limitation de lieu ni de date. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des familles.

Les élèves inscrits en solo ou en duo devront fournir leur musique au format MP3, découpée selon le minutage réglementaire propre à chaque concours, avant la date limite de dépôt des dossiers complets.

Aucun remboursement ne sera accordé, y compris en cas d'annulation liée à une maladie ou une blessure.

9 – Concours et représentations prévues

Une sélection des concours sera effectuée au cours du mois de septembre, en fonction des possibilités d'inscription, des dates proposées par les organisateurs et des disponibilités. La liste des concours retenus sera communiquée aux élèves et aux familles dès que possible, au fur et à mesure de la validation des inscriptions.

À titre indicatif, il est prévu : environ 3 à 5 concours pour les groupes concours Junior et Jeune Compagnie ; environ 3 concours pour le groupe concours Enfants.

Attention : L'engagement dans la saison des concours implique une présence obligatoire à tous les concours concernés. Merci d'anticiper et de vous organiser en conséquence dès à présent.